

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 7.

Lausanne, le 15 Avril 1870.

XV^e Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). (*Suite.*) — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud (*suite.*) — L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale. (*Suite.*) — Nouvelles et chronique.

FRAGMENTS.

Ch. II. — DISPOSITIFS ET ACTIONS DE GUERRE.

(*Suite.*)

§ 1. Abris-vent.

Une troupe au bivouac se garantit du vent, si ce n'est de la pluie, par des abris-vent; et c'est déjà quelque chose dans certaines circonstances atmosphériques.

La construction des abris-vent se fait à la hâte, demande moins de temps et moins de matériaux que les baraques proprement dites, où le soldat trouve un abri contre la pluie, mais qui ne peuvent se faire que rarement et dans les camps d'une certaine durée.

L'établissement d'un simple abri-vent n'exige pas beaucoup de régularité (je veux dire dans leur disposition collective); il suffit que les compagnies ne soient pas confondues. Le bivouac en colonne ne permet pas même ces petits établissements. On ne peut donc les prendre que tout à fait en passant et pour de simples détachements. Et encore faut-il être à proximité d'un bois.

Quoiqu'il en soit, voici quelques directions qui pourront servir dans l'établissement de l'abri même. Il se construit en plantant, de distance en distance (à 4 ou 5 pieds), des branches d'arbre disposées par couple et liées en haut, sous forme de chevalet. Les fourches que l'on forme ainsi ont une perche horizontale qu'on assujettit aux chevalets et qui leur donne ainsi une certaine stabilité; puis on étend dans le même sens et du côté du vent des branches plus minces pour supporter la paille ou le feuillage dont l'abri-vent sera recouvert. Ces petites branches, espèce de lattes, doivent aussi être fixées aux jambes des chevalets pour ne pas glisser à leurs pieds.

La branche du chevalet qui doit supporter le feuillage doit être plus inclinée que l'autre qui n'est qu'un simple support. On fera le chevalet de 1^m 30 de hauteur et de 2^m sous la grande branche. On pourrait même les faire moins profonds; cela vaudrait toujours mieux que rien.